

BOOK REVIEW

COMPTE RENDU

By

Daniel Gile

INALCO et CEEI (ISIT), Paris

Ruth MORRIS: *The Impact of Interpretation on the Role Performance of Participants in Legal Proceedings*. M.A. Thesis, Tel Aviv University, 1989.

De février 1987 à avril 1988 s'est tenu à Jérusalem le procès de John Ivan Demjanjuk, accusé de crimes contre l'humanité pendant la deuxième guerre mondiale. Cet événement a été entre autres l'occasion pour nos collègues israéliens de vivre et d'étudier de près certains problèmes de l'interprétation auprès des tribunaux.

Sous cet angle, le procès de Demjanjuk présente un intérêt particulier en raison de sa variété: 6 langues (hébreu, anglais, allemand, yiddish, russe, ukrainien), 13 interprètes dont 7 professionnels et 4 amateurs qui n'avaient jamais interprété auparavant, les 3 modes d'interprétation (consécutif, simultané, chuchoté).

Ce procès a stimulé la réflexion chez les interprètes qui y ont travaillé et a fourni matière à au moins trois articles et à deux thèses de M.A., dont celle qui est passée en revue ici.

Ruth Morris s'appuie sur ce qu'elle désigne comme "material arising from the trial" (elle ne précise pas s'il s'agit d'enregistrements sonores ou de transcriptions, s'ils couvrent la totalité du procès ou une partie seulement), pour réfléchir à l'influence de l'interprétation sur la manière dont

les différents acteurs (magistrats, avocats, procureur, témoins) remplissent leur fonction durant le procès.

La thèse s'articule en deux parties: un corps de 8 chapitres en 103 pages, et des notes, un appendice et une bibliographie en 94 pages supplémentaires.

Les trois premiers chapitres constituent une introduction et précisent le cadre et les bases théorique, bibliographique, conceptuel, terminologique et linguistique de l'étude. L'analyse proprement dite suit dans les 8 chapitres suivants.

Les chapitres se présentent sous la forme d'une longue succession d'observations avec de très nombreux exemples (quelque 200 notes pour chacun des principaux chapitres). Y figurent les problèmes classiques de l'interprétation (conditions acoustiques, vitesse de l'orateur, difficulté des chiffres, des noms propres, etc.), mais aussi des aspects spécifiques à l'interprétation auprès des tribunaux. L'un d'eux est l'aspect très 'humain' des interventions des témoins dans ce genre de procès, qui contraste avec le caractère plus impersonnel des interventions qui sont notre pain quotidien. Un autre est la dépendance des parties à l'égard de l'interprétation non seulement sur le plan de la compréhension, mais aussi sur le plan de la procédure. En effet, le décalage temporel entre les réponses d'un témoin et leur interprétation en

simultanée a empêché l'avocat de soulever des objections à temps, et des réponses données avant la fin d'une interprétation consécutive, qui ont interrompu celle-ci, ont eu pour effet de supprimer du procès-verbal la partie non interprétée des interventions, car dans les procédures judiciaires en Israël, seul l'hébreu fait foi, qu'il s'agisse de l'original ou d'une interprétation. Par ailleurs, l'auteur note que l'interprétation affaiblit l'impact d'un interrogatoire serré, et ce à travers l'atténuation sémantique, stylistique ou vocale introduite par l'interprète - à laquelle s'ajoute le décalage temporel qui ralentit le rythme des échanges.

L'auteur énumère les avantages et inconvénients respectifs de la simultanée et de la consécutive dans les procès, à peu près les mêmes que dans les autres types de réunions, à cela près que dans les procès, l'interprétation a une bien plus grande importance dans le déroulement des travaux et que les inconvénients sont bien plus apparents: l'interprète, dit l'auteur, exerce un certain 'pouvoir' (pouvoir de ralentir un témoin ou de l'interrompre, et d'agir ainsi sur le déroulement du procès), assimilable par moments à une "usurpation du pouvoir de l'avocat" ou du procureur, et les conséquences des problèmes sont plus graves. En lisant la thèse, on a l'impression que dans ce genre de procès, l'interprétation, même assurée par des professionnels compétents, mérite vraiment le double qualificatif de 'mal nécessaire'. 'Nécessaire', car les personnages doivent vraiment 'communiquer', à la différence de certains autres types de conférences, mais 'mal', parce que l'interprétation y est vraiment très contraignante.

Les dilemmes de l'interprète sont eux-aussi évoqués: interpréter très près du texte ou restituer le message à travers ses propres mots pour optimiser la communication, expliquer ou changer de registre pour assurer la compréhension, interrompre le témoin pour mieux faire face aux difficultés techniques de l'interprétation, lui demander des explications, lui faire répéter des passages peu clairs? Là aussi, les contraintes particulières inhérentes aux procès rendent les choix bien délicats.

Il apparaît à la lecture que l'interprétation a

souvent figuré au centre de l'attention des participants, essentiellement en raison des difficultés qu'elle engendrait dans les échanges. Le président de la Cour, courtois dans l'ensemble, a notamment demandé à plusieurs reprises aux parties de tenir compte des contraintes de l'interprétation et de parler moins vite ou par segments plus brefs pour la consécutive. A d'autres moments, des erreurs, passages peu clairs ou activités 'de contrôle' des témoins par les interprètes (demandes de ralentissement, interruptions, etc.) ont mis ces derniers sur la sellette, parfois à juste titre, parfois injustement.

Les erreurs et insuffisances de l'interprétation figurent d'ailleurs en bonne place dans la thèse, ce qui à notre avis n'est pas une mauvaise chose. On peut regretter toutefois qu'il n'y ait pas eu d'analyse sur la fréquence et la nature de ces erreurs et insuffisances. Les erreurs commises par les non-professionnels étaient-elles différentes de celles des professionnels? En quoi? Quelles ont été les conséquences des erreurs et insuffisances? Il faut dire que le travail de Ruth Morris n'avait pas pour objet l'analyse des erreurs, et que le maniement d'une telle analyse aurait certainement été délicat dans la mesure où les interprètes qui ont travaillé au procès sont bien connus de tous leurs collègues israéliens. C'est pourquoi on ne saurait reprocher à l'auteur d'avoir agi avec discrétion. Peut-être aurait-elle pu quand-même préciser davantage les conséquences des erreurs sur le déroulement du procès, car si leurs aspects qualitatifs sont longuement expliqués, une évaluation quantitative, même très générale, fait défaut.

Pour un lecteur 'cartésien', les textes peuvent sembler trop redondants, insuffisamment dynamiques dans leur structure: les observations s'alignent, s'entrelacent, se répètent, mais ne se mettent pas en formation de bataille pour conduire à des conclusions au terme d'une progression structurée. Cette absence de relief dans le texte met au même plan des observations bien connues de tous et presque banales, et d'autres qui sont plus intéressantes: par exemple, en plusieurs endroits, il est question d'intervenants qui se plaignent de la vitesse excessive des interprètes, qui rend difficile la compréhension. Or, s'il nous

arrive fréquemment de demander qu'un orateur ralentisse "afin que les délégués puissent suivre", en réalité, nous le faisons souvent pour nous-mêmes et ne savons pas si les délégués qui écoutent l'original sont vraiment gênés par la vitesse. Dans le travail de Ruth Morris figurent enfin des témoignages indiquant que des délégués ont effectivement du mal à suivre dans certains cas des discours trop rapides. Encore faudrait-il savoir si c'est le débit informationnel qui est trop rapide ou si c'est notre élocution d'interprète qui souffre à ces vertigineuses vélocités verbales...

Un reproche ponctuel, mais vif : l'auteur affirme avec force que l'interprétation transforme *inévitablement* le message (par exemple p. 20 et 43). Présentée de cette manière, cette affirmation venant d'une interprète professionnelle semble accréditer l'idée que l'interprétation est intrinsèquement infidèle. Nous ne pensons pas que ce soit vraiment là la pensée de notre collègue qui, à d'autres moments, parle plutôt de transformations dans le registre, la voix, le rythme, la prosodie. Pour éviter de fâcheux malentendus, l'on aurait aimé que soit employé un autre terme que 'message', ou que ce terme soit défini précisément.

Le style du texte est clair, sans académismes pesants. La démarche de l'auteur est droite, sans prétention ni dogmatisme: Ruth Morris ne cherche pas à noyer le poisson dans des mots plurisyllabiques, ni à bâtir une nouvelle et aérienne théorie; elle observe, elle explicite. Ses abondantes notes, essentiellement des citations illustratives prises dans le corpus, sont une précieuse source de renseignements. Plutôt qu'un corpus présenté in-extenso avec quelques éléments illustratifs analysés en détail dans le corps de la thèse, l'auteur propose de très nombreux exemples très à propos.

En résumé, un travail d'observation détaillé, où l'on peut trouver de nombreux exemples de problèmes communs à d'autres formes d'interprétation, mais à travers lequel transparaît la spécificité du rôle de l'interprétation auprès des tribunaux, et notamment la reconnaissance par les parties en présence de la place et de l'importance de l'interprétation. Par rapport à la routine, a welcome change.